Colloque « Identifier, mesurer ou construire la demande des habitants », GSPE – PRISME, IEP Strasbourg

La construction socio-politique de la demande des habitants.

L'exemple des Assises locales du sport

William Gasparini

Equipe « Science sociales et sport » (EA 1342) et membre associé du CRESS (EA 1334) Université Marc Bloch, Strasbourg II

La gestion du sport, domaine de compétence longtemps réservé à l'Etat français, apparaît comme un exemple particulièrement intéressant de secteur d'activité où a émergé depuis la décentralisation, en 1982, un nouveau jeu de relations entre les acteurs territoriaux du sport, renforçant dans le même temps le pouvoir des élus locaux. Dans les collectivités territoriales, le pouvoir reste très souvent concentré entre les mains d'un petit nombre d'élus tant politiques qu'associatifs, de moins en moins représentatifs de la population. De nombreuses politiques sportives locales sont élaborées sans réel diagnostic partagé avec le monde associatif et, encore moins, avec les « citoyens-citadins ». Il en résulte en France une disparité des politiques sportives, oscillant entre la politique de prestige élaborée par les élites locales et de rares tentatives pour donner la parole ou impliquer les habitants dans la politique sportive et tenter ainsi d'endiguer la faillite actuelle de la démocratie représentative.

Dans le domaine du sport, il existe quelques expériences de débat participatif qui ont débouché sur un projet sportif local ou intercommunal élaboré par les citoyens. En Alsace, les villes de Kingersheim (12 000 habitants, Haut-Rhin) et de Schiltigheim (31 000 habitants, Bas-Rhin) se sont engagées dans cette voie (au travers « d'Assises locales du sport » en 2002 pour Kingersheim et 2004 pour Schiltigheim) en s'appuyant notamment sur le sport comme outil de démocratie participative.

A partir d'une analyse monographique de ces deux dispositifs alsaciens, nous voudrions mettre l'accent sur la fabrication socio-politique de la demande sportive que les élus et les experts élaborent au nom des « citoyens ordinaires ».

Les résultats de l'enquête nous montrent que les débats publics dont le sport local est l'objet servent de caution, souvent à l'insu de participants sincères, à des orientations politiques préétablis. Mais ils nous montrent aussi que, derrière un souci affirmé de participation élargie, les maires et leurs adjoints au sport se positionnent comme les véritables leaders d'influence au sein du dispositif. Au fil des débats publics, les citoyens sont progressivement dessaisis de leur pouvoir d'expression au profit des experts choisis par les édiles locaux. Le débat

participatif devient ainsi un « dispositif » au sens de Michel Foucault (1975), c'est-à-dire un ensemble d'opérations qui rendent légitime l'exercice d'une autorité. L'étude sociologique nous révèle enfin que l'existence de politiques participatives locales est liée à la présence de conditions socio-économiques particulières et que les points de vue sur l'accès démocratique au sport sont inséparables de la position des élus, de leur stratégie dans l'espace politique local et de leurs rapports au monde social.

La double vérité du débat participatif

L'analyse comparative des deux débats publics autour du sport permet de dégager une double réalité de la démocratie participative à l'échelle locale.

La première, avancée par les élus et cautionnée par les responsables sportifs, correspond au modèle démocratique idéal décrit par Jurgen Habermas (*Théorie de l'agir communicationnel*, 1981) dans lequel les citoyens débattent publiquement de leur bien commun, en échangeant des arguments rationnels et sans exclure personne. C'est aussi le modèle de la « cité civique » développé par Boltanski et Thévenot (*De la justification*, 1991) régi par le principe supérieur de l'intérêt général où des accords et compromis sont élaborés à partir de la confrontation entre plusieurs « mondes ».

La deuxième réalité, dégagée par l'analyse sociologique, montre au contraire qu'un dispositif participatif peut être destiné à faire légitimer un projet en retenant certaines catégories de citoyens dans le débat et en écartant implicitement d'autres. Il en résulte une complicité objective entre les participants, fondée sur la reconnaissance de la valeur du dispositif. Ainsi, la conception de la démocratie participative des élus locaux est non seulement tributaire de leur projet politique (par exemple, rallier les suffrages de la population locale), de leur style de gouvernance mais aussi d'un certain nombre de propriétés incorporées « agissantes » (morale chrétienne, capital social, profession liée au social...). Contribuant à imprégner la configuration du jeu sportif local, la croyance dans les vertus de l'action collective organisée rend aussi compte d'un « capital militant » (Matonti, Poupeau, 2004) acquis à travers les nombreuses expériences de militantisme sportif et social et de compétences citoyennes importées de l'extérieur du monde politique.

1. La construction politique du dispositif

Selon les équipes municipales des deux villes, l'objectif est de « définir en concertation avec

la population, le monde associatif, scolaire et socio-éducatif, un « projet sportif pour la ville ». Le but affiché est d'amener le plus grand nombre d'habitants à participer directement à l'élaboration du projet sportif pour les années à venir. Si l'on tient compte du fait que 35% des habitants de Kingersheim et 40% de ceux de Schiltigheim pratiquent une activité sportive, la question sportive semble effectivement susceptible d'attirer ces populations dans des dispositifs d'expression citoyenne

Les Etats Généraux du sport à Schiltigheim

Lancés en octobre 2002, les Etats Généraux du sport de Schiltigheim visaient en priorité les associations sportives, soit au total trente associations rencontrées individuellement par l'adjoint chargé des sports accompagné d'élus de la commission municipale des sports. Lors de ces rencontres au siège social de chaque association, un questionnaire a été remis à chaque comité directeur. Parallèlement, deux autres enquêtes ont été réalisées auprès des scolaires (400 questionnaires) et des habitants de la ville (échantillon de 400 habitants).

Dans un deuxième temps, au cours d'une assemblée réunissant les dirigeants des associations sportives et les principaux acteurs du sport local (conviés par les élus), les résultats des différentes enquêtes ainsi que les conclusions et recommandations qui en découlent ont été exposés. Le débat public s'est alors engagé sur la base de ce cadre pré-établi par l'équipe organisatrice, l'objectif fixé étant de « mobiliser toutes les énergies » pour « élaborer un Projet Sportif Local (PSL) en se basant sur une politique participative la plus large possible ». Or, sur les 110 personnes présentes à l'assemblée, les deux tiers étaient des dirigeants d'association et le dernier tiers était composé d'élus et d'experts. Puis, à partir des recommandations des organisateurs, des ateliers de travail sont formés, puis transformés en commissions afin de « dégager des projets d'actions concrets et d'élaborer les contours de la politique sportive de demain ».

L'analyse de l'organisation formelle du dispositif (notamment ses différentes étapes) permet de constater que les citoyens « ordinaires » n'interviennent qu'en tant qu'objet de sondage et que les marges d'initiative des participants restent très limitées.

Les Assises locales du sport de Kingersheim :

Organisées conjointement par la commission municipale « sport » et le service des sports de la Ville, les *Assises locales du sport kingersheimois* ont pour objectif affiché par l'adjoint au maire de « rassembler tous les acteurs du sport pour débattre de l'avenir de la

pratique sportive et de loisirs dans notre commune ». Selon les élus, il s'agit de définir les nouvelles orientations de la politique sportive afin de « mieux répondre aux besoins de la population locale ». Conviés par la municipalité, participants et intervenants se sont interrogés sur l'évolution des pratiques sportives, des structures et équipements, des financements et partenariats au cours de tables rondes réparties tout au long d'un week-end de mars 2002. Au total, 345 personnes ont assisté à la réunion de lancement des Assises et, parmi elles, 167 se sont investies dans les tables-rondes. Comme pour les Etats Généraux du sport de Schiltigheim, la très grande majorité des participants étaient des dirigeants de club, des professeurs d'EPS, des fonctionnaires territoriaux et d'Etat, des représentants d'associations de parents d'élèves et des conseillers municipaux. Sous l'impulsion des présidents d'association et des élus politiques, deux principales décisions ont été prises : la mise en place d'un Office municipal des sports dégagé de la tutelle du conseil municipal et, le développement des activités sportives non compétitives, de loisir et de santé dans les clubs, après une convention entre les associations et la Mairie.

2. Un débat public entre pairs

Alors que les deux instances de participation institutionnalisée visent officiellement à rapprocher les décideurs des sportifs, force est de constater que seules certaines catégories de citoyens sont représentées.

Si le dispositif élargit le cercle de la décision et rapproche « physiquement » les acteurs, celuici reste circonscrit aux « élites » sportives locales. Moments forts du débat public, les « assemblées citoyennes » regroupent principalement les maires, les adjoints chargés des sports, les chefs de service du sport, des personnes ressources (fonctionnaires du service des sports, sociologues, consultants), les dirigeants de clubs sportifs et un petit nombre d'habitants issus majoritairement des couches moyennes. Présentée comme « démocratique », la gouvernance sportive locale apparaît en réalité comme une instance plutôt « technocratique », excluant certaines catégories de pratiquants sportifs (et de sportifs potentiels).

Dispositif de proximité et distance sociale

L'analyse des deux dispositifs montre d'abord que les « citoyens-citadins » sont uniquement représentés à travers les résultats d'enquêtes, ou par l'intermédiaire de discussions informelles, lors de la phase de diagnostic. Au-delà du souci officiel de

démocratie participative, le débat public et la discussion des orientations de la politique sportive locale se réalisent finalement à l'intérieur d'un cercle restreint d'acteurs « qualifiés ». Les « jeunes sportifs » (adolescents et jeunes adultes, licenciés ou pratiquants autonomes) et les femmes sont largement sous-représentés.

L'observation des deux expériences indique que le dispositif participatif est destiné à faire légitimer un projet sportif construit en direction de groupes sociaux conviés parce que acquis d'avance, et non à faire naître un débat contradictoire porteur d'idées innovantes. Comme dans d'autres domaines, la participation sportive est d'abord une revendication des « couches moyennes et supérieures ». Ainsi, l'analyse des professions des dirigeants sportifs ayant participé au dispositif met en évidence quatre principales catégories : (1) professions libérales, petits patrons et cadres d'entreprise, (2) enseignants et professions intermédiaires de la santé et du travail social, (3) professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise et les techniciens et (4) contremaîtres et employés. Parmi les participants, les ouvriers sont minoritaires, alors que nombre d'entre eux pratiquent le football, la lutte, la gymnastique, les quilles, la pétanque ou le basket dans les deux villes. Cette absence semble traduire la distance ou la mise à distance de cette catégorie face aux responsabilités associatives (Gasparini, 1998, 2000) et aux dispositifs de participation en général. La responsabilité associative, notamment dans les fonctions de président ou de dirigeant élu au comité, apparaît globalement comme un phénomène de « couches » sociales moyennes et supérieures. Les fonctions de représentation dans de nombreuses associations échoient volontiers aux cadres ou aux notables, tandis qu'il incombe le plus souvent aux membres d'origine populaire de « s'occuper du matériel » ou de « former les jeunes à la base » (Bozon, 1984).

Associations sportives et pouvoir municipal : une proximité de valeurs

Les formes de participation institutionnalisées semblent avoir été mises en place avec le souci d'encadrer et de contrôler la participation pour éviter tout risque d'émergence d'un contre-pouvoir. L'absence des sportifs non encadrés, des jeunes notamment, indique que les dispositifs s'adressent avant tout au mouvement sportif associatif « légitime ». Malgré le constat (à travers les enquêtes de terrain) d'un décalage entre l'offre associative et une demande de pratique sportive plus autonome, seuls les acteurs institutionnels des différents sports ont pu échanger dans le débat public. Mais, n'était-ce pas finalement l'objectif des élus ? L'adjoint aux sports de Schiltigheim déclare qu'il attendait :

« que les présidents discutent entre eux (sic) et ça, c'est nouveau ».

L'objectif réel du dispositif n'est-il pas de faire émerger un espace de compromis local entre des associations sportives (poursuivant traditionnellement des intérêts sportifs particuliers) et un pouvoir local soucieux de déléguer sous contrôle une partie de ses missions d'intérêt général ? On observe ainsi un « processus de récupération » des associations par le pouvoir municipal (Bonnier, 1972) qui semble accepté par les dirigeants associatifs. Sous l'impulsion des élus et experts-organisateurs, le projet sportif local réunit en effet des acteurs issus de « mondes » différents sur le plan sportif (football, tennis, cyclisme, etc.), mais sensiblement proches sur le plan des valeurs. L'analyse du contenu de leurs prises de parole permet de déceler un consensus autour de valeurs du sport partagées par les dirigeants associatifs et les élus politiques comme, par exemple, la moralité du bénévolat sportif, la perversion du sport par les acteurs non associatifs ou encore la critique des nouveaux adhérents « sportifs-consommateurs ».

Cette proximité de valeurs s'accompagne aussi d'une proximité d'intérêt politique entre élus associatifs et élus politiques. La vie associative permet une sorte de « rodage » et un apprentissage préalable du rôle de décideur local, le sport peut ainsi servir de tremplin vers le pouvoir politique local. La notabilité construite dans les associations sportives et le capital social (Bourdieu, 1980) accumulé au cours des années de négociations avec le pouvoir municipal constituent bien une ressource pour une carrière politique (Dumas, 1987; Sainsaulieu et Laville, 1997).

Reproduisant la structure sociale des rapports de domination à l'échelle locale, cette organisation est continuellement entretenue par des actions de construction et de reconstruction des structures qui dépendent notamment de la position sociale occupée par ceux qui les accomplissent et des valeurs qu'ils portent.

Mais pour que le débat participatif fonctionne comme dispositif dans le secteur du sport et atteigne l'objectif de contrôle démocratique de la politique locale, il doit réunir un certain nombre de conditions, tant socio-politiques qu'économiques.

3. Les conditions sociales et socio-économiques des « politiques locales participatives »

La comparaison des deux dispositifs révèle qu'au-delà des seules stratégies politiques explicites, des facteurs sociologiques sont susceptibles d'expliquer la forme du débat public autour du sport local ainsi que ses enjeux de pouvoir.

3.1. Le maire et son adjoint chargé du sport, acteurs centraux du dispositif.

Au-delà du seul choix rationnel d'une stratégie politique locale, l'expérience associative et/ou syndicale des maires et de leurs adjoints apparaît prépondérante dans l'attrait vers une politique sportive participative. Tout se passe comme si les compétences acquises dans d'autres secteurs étaient transférées et exploitées dans la gestion du sport local.

A un premier niveau d'analyse, la dimension sportive et sa promotion constituent évidemment un enjeu électoral de choix pouvant rallier les suffrages de la population locale. Mais s'engager dans un dispositif participatif par le sport, c'est aussi accorder à un jeu social et politique déterminé, un intérêt digne d'être poursuivi (Bourdieu, 1994). Cet intérêt ne peut être totalement saisi que dans sa relation aux dispositions et ressources détenues par les édiles locaux.

Sportivité et militantisme moral des maires

A un premier niveau d'analyse, les maires des deux villes étudiées peuvent être présentés comme des « maires négociateurs » qui fondent l'exercice du pouvoir sur le modèle de la connivence, privilégiant l'écoute des administrés et le fonctionnement en équipe (notamment avec un adjoint). Mais le rapport au sport des élus municipaux est aussi étroitement lié à leurs représentations, caractéristiques sociales et ressources militantes. L'implication personnelle des maires dans la démarche participative nous révèle en effet une forte croyance en un modèle de relations sociales empreint de morale chrétienne.

Membre du PS depuis 1977 mais aussi d'une association nationale, *Démocratie et spiritualité*, (« qui considère que face à l'échec des idéologies, il faut plus de spiritualité »), le maire de Kingersheim est aussi un ancien sportif de haut niveau et un ancien membre de l'Action Catholique Ouvrière et il s'estime proche d'Emmanuel Mounier, (« un personnaliste, je voudrais réintroduire sa pensée dans la politique »). Cette vision socialiste et chrétienne des rapports sociaux se retrouve dans son projet politique pour la ville de Kingersheim, notamment dans la charte intitulée « Améliorer nos pratique démocratiques pour mieux vivre ensemble », où il pose les jalons des Etats Généraux permanents de la démocratie locale, à partir de l'expérience des Assises locales du sport.

De son côté, le maire de Schiltigheim conçoit le sport comme « un facteur de citoyenneté, un des lieux où la vie publique s'exprime le mieux. (...) ». Ancien instituteur de l'Education Spécialisée, élu maire en 1977 sur une liste centre gauche après avoir été adjoint chargé du sport et de la jeunesse pendant 5 ans, il a ensuite milité au Parti Socialiste jusqu'en 1990.

Ancien conseiller régional et général de 1985 à 1993, il était aussi parlementaire centriste de 1993 à 1997. Catholique pratiquant, il s'est engagé très tôt dans la vie associative locale, sportive (joueur puis entraîneur et dirigeant en Basket) et militante (au sein de la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne*).

Les adjoints chargés aux sports : une éthique de la conviction

Dans les deux dispositifs participatifs, les adjoints aux sports apparaissent comme de véritables « chevilles ouvrières » et se rejoignent aussi bien dans leur connaissance du monde associatif local que dans leur militantisme moral (Barthélémy, 1994).

La croyance dans l'efficacité de la démocratie participative de l'adjoint chargé des sports et de la vie associative de Schiltigheim semble marquée par son passé associatif tant au niveau de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (où il était vice-président) qu'au sein de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT). Responsable national et régional de la FSGT, il semble imprégné du modèle du lien social par le sport développé par les instances nationales et se nourrit des initiatives de concertation locale autour du sport. Depuis les années 1990, cette organisation milite pour la mise en place de « Projets Sportifs Locaux » (PSL) dans les villes et pour la promotion d'un « Sport pour tous » démocratique et accessible aux plus démunis.

De son côté, l'adjoint chargé du développement de la pratique sportive de la ville de Kingersheim a créé le Conseil communal de la vie associative parce qu'il « croit dans le bénévolat et la participation des citoyens dans la prise de décision ». Ancien conseiller municipal, réélu sur la liste socialiste du maire en 2002, cet ancien président du club local de gymnastique est pompier professionnel depuis 1975. Il est aussi un militant actif du syndicat Force Ouvrière. Selon lui, « c'est dans l'action commune que l'on peut progresser et développer une véritable citoyenneté ».

3.2. Les facteurs socio-économiques

En dernier ressort, la logique de fonctionnement du dispositif participatif autour du sport local ne prend tout son sens que si on le replace dans son contexte socio-économique. La désindustrialisation et l'émergence des classes moyennes dans les deux communes créent les conditions de mise en oeuvre d'une nouvelle politique sportive manifestement participative mais en réalité basée sur une forme de gouvernance notabiliaire.

Kingersheim et les Etats Généraux permanents de la démocratie

Kingersheim est une commune de 12 000 habitants dans la banlieue Nord de Mulhouse. Elle est intégrée dans la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace et dans le canton très peuplé de Wittenheim. Elle est la huitième ville du Haut-Rhin par sa population. Pôle tertiaire et industriel né de la reconversion de l'industrie minière (bassin potassique) et des activités traditionnelles (bière, textile, agriculture), Kingersheim est le siège du deuxième grand espace commercial d'Alsace (après Strasbourg). Sans réel patrimoine prestigieux et comprenant un cœur de cité mal identifié, cette ville a vu sa population progressivement augmenter, devenant aussi dans le même temps une extension de la banlieue mulhousienne. C'est une sorte de ville-dortoir sans grand attrait et traversée par des axes routiers importants.

Depuis les années 1980, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale (socialiste), des projets d'animation de la cité voient le jour, redynamisant ainsi la vie locale. La « démocratie de proximité » apparaît dans les années 1990 comme le nouveau projet de l'équipe en place et permet à la municipalité de se démarquer des villes voisines. Des conseils consultatifs réunissant habitants, usagers et riverains sont mis en place en 2000 dans de nombreux domaines. C'est dans ce contexte qu'en 2002 ont lieu les *Assises locales du sport*, véritable « opération test » selon le maire, avant de poursuivre la démarche participative dans d'autres domaines. Conforté dans sa politique de proximité, il lance début 2004 les *Etats généraux permanents de la démocratie*, lors d'un conseil municipal extraordinaire. A cette occasion, les habitants ont été invités à participer à une grande consultation téléphonique du 3 au 5 mai 2004, qui a débouché sur des réunions publiques organisées en juin 2004 pour la restitution des résultats. Enfin, des conseils consultatifs sont créés pour chaque projet touchant à la vie de la cité.

La ville de Kingersheim a reçu en 2004 le Grand Prix de la communication publique intitulée « Citoyenneté et démocratie locale » pour ses Etats généraux permanents de la démocratie. Concernant le sport, Kingersheim compte plus de 2 000 pratiquants sportifs adultes et un tiers des jeunes kingersheimois sont licenciés parmi les vingt associations sportives de la ville.

Schiltigheim: la proximité comme réponse aux transformations socio-économiques
Schiltigheim est une ville de 31 000 habitants, voisine de Strasbourg.

Traditionnellement industrielle, elle a connu de profondes transformations socio-économiques dans les années 1970. En effet, les brasseries industrielles (Fischer, Adelshoffen, Schutzenberger, Heineken) ainsi que les industries métallurgique, frigorifique et hydraulique entrent dans une crise qui a pour conséquence une profonde mutation de la vie industrielle

schilikoise. Avec la robotisation de l'industrie brassière et l'apparition de nouvelles générations d'entreprises souvent de petite taille, mais aussi de haute technologie ou de tertiaire supérieur, la structure de la population se transforme peu à peu : le nombre d'ouvriers diminue au profit des classes moyenne et supérieure (cadres, employés et professions intermédiaires). En matière de loisirs, la municipalité a dû ainsi diversifier ses efforts afin de répondre aux besoins de nouvelles populations et d'associations de plus en plus nombreuses et variées. La plupart des créations de nouvelles associations sportives à Schiltigheim entre 1970 et 1980 sont le fait des nouvelles couches sociales qui occupent des emplois plus qualifiés et qui expriment de nouvelles valeurs, plus individualistes notamment (Gasparini, 1998). Cependant, la commune de Schiltigheim accueille encore de nombreux résidents ouvriers, ce qui explique le nombre élevé de pratiquants de sports dits « populaires », le football et la lutte notamment. Schiltigheim porte actuellement l'image d'une cité sportive avec plus de trente disciplines pratiquées dans cinquante associations déclarées.

Face au constat d'un *turn-over* de la population locale de plus en plus important et du manque de communication entre habitants, mais aussi entre la municipalité et les résidents, l'équipe municipale a développé dès son arrivée une politique visant la « proximité ». Elu en 1977, le maire crée un journal municipal, ouvre les séances du conseil municipal à la population et met en place, dès 1980, le premier conseil de jeunes en France. Suivront dans les années 1990 les Assises locales de la vie économique, les Assises du social et enfin les *Etats Généraux du Sport* en 2004.

Conclusion

Construites comme des vecteurs de médiation entre la municipalité et les habitants, les instances de participation autour du sport local servent en réalité de caution démocratique, quelquefois à l'insu des participants, à des orientations politiques préétablies. Mais une lecture plus approfondie objective aussi un système de reconnaissances réciproques tacites entre les détenteurs du pouvoir local et les acteurs du mouvement sportif.

Contrôlé tout au long de sa mise en oeuvre par les élus et les experts, le dispositif fait émerger des projets d'action qui permettent de valider la politique sportive municipale et de déléguer par la même occasion une partie des missions aux associations sportives. Le « monde sportif local » (composé principalement d'acteurs institutionnels) semble ainsi doté d'une sorte de logique interne, inscrite à la fois dans les structures objectives (associations sportives, Offices des sports, services des sports, programmes politiques) et dans les structures « subjectives »

(représentations du sport et de l'action politique « légitime »). Reproduisant la structure sociale des rapports de domination à l'échelle locale, cette organisation est continuellement entretenue par des actions de construction et de reconstruction des structures qui dépendent notamment de la position sociale occupée par ceux qui les accomplissent et des valeurs qu'ils portent.

Dans le même temps, la logique de fonctionnement du dispositif participatif autour du sport ne prend tout son sens que si on le replace dans son contexte socio-économique. La désindustrialisation et l'émergence des classes moyennes dans les deux communes créent les conditions de mise en oeuvre d'une nouvelle politique sportive manifestement participative mais en réalité basée sur une forme de gouvernance notabiliaire.

S'appuyant sur un réseau de dirigeants sportifs et d'intervenants issus des couches moyennes et supérieures, partageant les mêmes valeurs et poursuivant des intérêts proches (tant symboliques que politiques), les équipes municipales peuvent alors circonscrire un espace de compromis local avec les associations. Elles étendent ainsi leur pouvoir dans la perspective de déléguer sous contrôle et sans trop de risque une partie de leur mission d'intérêt général. Or, en écartant plus ou moins volontairement du dispositif les sportifs de base, les inorganisés, les fractions les plus populaires et les plus jeunes de la population locale ainsi que les non pratiquants, les élus se privent d'un débat contradictoire porteur d'innovations en matière de sport. En complément des assemblées générales, l'organisation de micro-débats sur les lieux de pratique sportive et la consultation de non pratiquants (par exemple, filles issues de milieux populaire, mères de famille, jeunes exclus de la compétition, personnes obèses ou en surpoids, etc...) auraient peut-être permis de dégager d'autres perspectives en matière de sport loisir et de sport santé.

C'est à partir de la connaissance objective des contraintes du système local, des caractéristiques des acteurs et des enjeux socio-politiques sous-jacents que l'on peut finalement mieux saisir la stratégie des élus dans la conception du débat public. En nous invitant à envisager la relation dialectique entre l'investissement des participants (tant politiques que sportifs) et l'espace qui les conduit à agir et à apprécier les situations, l'étude permet alors de déconstruire le discours politique consensuel sur la démocratie participative. Mais elle nous conduit aussi à nous interroger sur les raisons sociologiques du désenchantement et du scepticisme de citoyens rejetant l'offre politique de démocratie participative.